BORT-LES-ORGUES

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N°27

Juin 2012

SOMMAIRE

Page 2	Sommaire
Page 3	Éditorial
Page 4-5	Un Corrézien de plus à l'Élysée
Page 6-7	Inauguration de la Plantade
Page 8	Travaux de Voirie
Page 9 à 15	Renouvellement de concession du Barrage de Bort
Page 16-17	Budget 2012
Page 18-19	Subventions aux associations
Page 20-21	Salons et expositions
Page 22	Spectacles
Page 23-24	Vie associative
Page 25	Centenaires
Page 26	Agenda des manifestations
Page 27	2e édition du Trail Aquaterra
Page 28	Piscine municipale
Page 29	Centre Aqua Les Aubazines
Page 30-31	Enfance - Jeunesse
Page 32-33	Aide au commerce et à l'artisanat
Page 34	Environnement
Page 35	État civil
Page 36	Agenda des manifestations

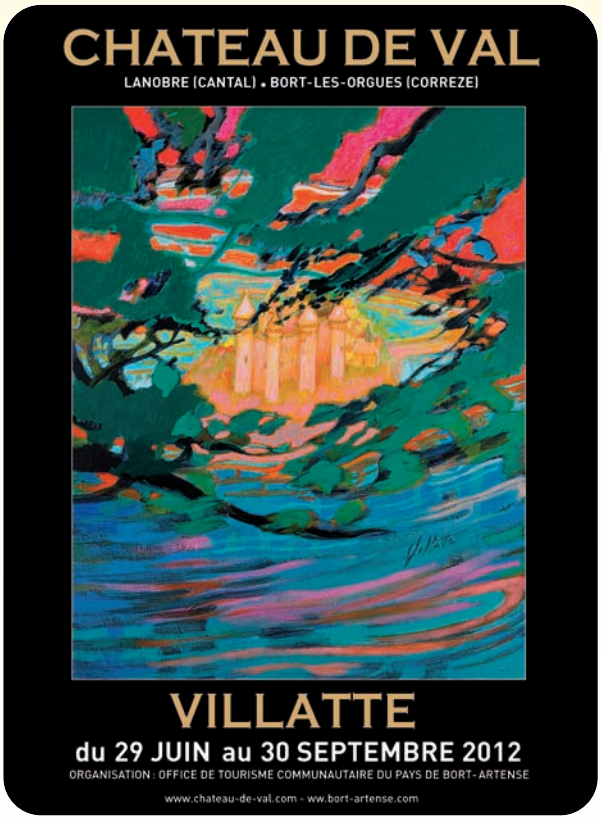

ÉDITORIAL

Le premier semestre 2012 aura été marqué par les élections Présidentielles et Législatives.

Pendant des mois, les Français ont pu assister à ce grand débat démocratique et participer à la désignation du Chef de l'État et des députés grâce aux élections au suffrage universel. Rappelons simplement, que cette procédure démocratique est relativement récente, elle date de la Vème République en 1958. Rappelons également, que le droit de vote des femmes est tout aussi récent, il n'a été acquis qu'en 1948. Le droit de vote doit demeurer un droit inaliénable inscrit et gravé à jamais dans notre Constitution afin d'assurer la démocratie républicaine.

Lors de ce grand rendez-vous démocratique, les Français sont invités à exprimer un choix, à élire un ou une candidate pour porter un projet de société pour l'avenir de notre pays. Le fort taux de participation montre tout l'attachement des Français au scrutin présidentiel.

Le 6 mai dernier, chacun a pu choisir et une majorité s'est exprimée.

Les Français ont accordé leur confiance à François HOLLANDE, Député de la Corrèze et Président du Conseil Général de la Corrèze.

Après l'élection de Jacques CHIRAC en mai 1995 à la Présidence, une fois de plus, un Corrézien a fait son entrée à l'Élysée sous la Vème République.

Une fois de plus, l'Élysée a une « Cellule Corrèze » pour gérer les dossiers de notre département.

La suprématie démocratique fait que toutes les expressions sont respectables et doivent être respectées. Quelles que soient les sensibilités politiques ou les appartenances idéologiques de chacun, soyez assurés que je ne manquerai pas de défendre sans distinction, vos intérêts et ceux de la Ville de Bort.

Au niveau municipal, l'actualité locale début 2012, aura été marquée par la fin des travaux de réhabilitation du Quartier de la Plantade. L'importance des travaux engagés et les moyens financiers consacrés, font que cette réhabilitation s'est échelonnée sur 5 années.

Je remercie toutes les entreprises pour le travail accompli, l'État et le Conseil Général pour les aides financières et les riverains pour leur patience et leur compréhension.

S'est enchaînée la réhabilitation du Quartier des Nadauds, des travaux tout aussi conséquents qu'indispensables. Le chantier devrait être terminé début juillet.

La vie municipale aura également été marquée par l'adoption de la Note GEDRE dans le cadre du renouvellement des concessions des barrages de la Haute Dordogne.

La Ville de Bort étant fortement concernée par ce projet, j'ai tenu à rédiger et transmettre à l'État les attentes et les propositions des Bortois.

Après avoir organisé des réunions publiques avec la population et les acteurs locaux, j'ai souhaité que le Conseil Municipal soit tenu en séance public dans le Grand Hall.

Ainsi, plus de 800 Bortois et Bortoises ont répondu à l'invitation.
A ce titre, je tiens à remercier les Bortois et Bortoises qui se sont mobilisés pour défendre les intérêts de notre Ville de Bort.

Nathalie DELCOUDERC JUILLARD
Maire de Bort-les-Orgues
Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin

UN CORRÉZIEN DE PLUS À L'ÉLYSÉE

« L'HISTOIRE NE SE RÉPÈTE JAMAIS » ET POURTANT...

Jacques CHIRAC et François HOLLANDE, deux adversaires politiques Corréziens vers un même destin national.

Tous deux sont anciens élèves de Sciences Politiques et de l'ENA, tous deux ont débuté en politique en Haute-Corrèze, tous deux se sont affrontés aux élections législatives en 1981, tous deux ont des liens avec la Ville de Bort, tous deux ont été Député de la Corrèze, tous deux ont été Président du Conseil Général de la Corrèze et tous deux deviendront Président de la République.

En Mai 1995, puis en Mai 2002, Jacques CHIRAC, Député de la Corrèze, sera élu Président de la République après avoir été ministre à plusieurs reprises et Premier Ministre.

Le 6 Mai 2012, François HOLLANDE, Député de la Corrèze, accèdera aux plus hautes fonctions de l'État et sera élu Président de la République.

Rappelons qu'Henri QUEILLE, Maire de Neuvic, Député de la Corrèze, Président du Conseil Général de la Corrèze, a été nommé ministre à 21 reprises sous la IIIème et IVème République et trois fois Président du Conseil sous la IVème.

LA CORRÈZE SERAIT-ELLE UNE TERRE DE PRÉSIDENT ?

Inauguration Bd Voltaire

Visite du Marché

Visite au Barrage

Réunion Cantonale à Margerides - 2010

Inauguration Halle aux Blés

Remise de Médailles Jean Jaurès

Réception Mairie

60ème anniversaire du Barrage

Marianne d'or

Réunion cantonale - 2009

Inauguration de la Piscine

Visite des commerçants

INAUGURATION DE LA PLANTADE

LA PLANTADE, UNE CITÉ CONSTRUITE PENDANT LE CHANTIER DU BARRAGE

La Cité de la Plantade a été construite à la fin de la guerre pour accueillir les ouvriers du barrage et leur famille.

Implantées à proximité de la centrale à béton de la Ballastière, les maisons et l'école de la Plantade ont été construites dans la précipitation pour loger rapidement l'arrivée massive de nouvelles populations venues à Bort pour travailler sur le chantier du barrage.

Les maisons individuelles ont été faites en béton, selon un plan type et une implantation spécifique, correspondant à un ordre social établi.

Au cœur de la Cité, les maisons individuelles ont été bâties de plain-pied pour loger deux familles d'ouvriers. Quant aux maisons plus imposantes, construites sur deux niveaux, avec un terrain plus grand, implantées en bordure de Cité, elles étaient destinées aux cadres et chefs de chantier.

Chaque rue porte le nom de célèbres inventeurs ou physiciens : Ampère, Volta, Branly, Franck-lin, Faraday, Edison, ou fait référence à des barrages : Girotte, Marèges, l'Aigle.

A la fin de la guerre, le chantier du barrage comptait plus de 1 000 ouvriers venus avec leur famille de tout l'hexagone mais aussi des populations immigrées originaires d'Espagne, d'Italie ou de Pologne.

La vie de quartier de la Plantade pourrait être citée comme un exemple de mixité, d'intégration et de solidarité.

Durant la construction du barrage, la Cité de la Plantade comptait de très nombreux habitants, plus de 300 enfants fréquentaient l'école du quartier.

Construite à titre provisoire et temporaire, la Cité de la Plantade était destinée à la démolition dès la fin du chantier du barrage.

Ce ne sera pas le cas. Dès 1952 les maisons seront mises en vente et habitées par des familles.

De 1946 jusqu'à la réhabilitation du quartier en 2008, seule la rue de la Girotte a connu des travaux de voirie.

Pour le reste du quartier de la Plantade, aucuns travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, les rejets s'effectuent directement dans la Dordogne. Aucuns travaux sur les chaussées et les trottoirs, ni sur les bornes incendie.

En 1995 l'école ferme, les bâtiments seront désaffectés avant d'accueillir le CLSH, la Maison des Associations, la Maison du Département et la Salle Polyvalente.

Le quartier de la Plantade, trop longtemps resté dans l'oubli, méritait une réhabilitation.

INAUGURATION DE LA PLANTADE

UN QUARTIER RÉNOVÉ SOUS TERRE ET EN SURFACE ET CE PENDANT CINQ ANNÉES DURANT

Après 5 années de travaux de réseau d'eau, d'assainissement, de réfection de chaussée et trottoirs, le quartier est enfin réhabilité.

Le 11 Février dernier, les travaux ont été inaugurés par M. MAUREL, Sous-préfet d'Ussel ; M. BALLAY, représentant le Président du Conseil Général de la Corrèze, Mme JUILLARD Maire de Bort, Mme GONZALEZ, Maire adjoint chargé des travaux de voirie et du Conseil Municipal de Bort.

Tous les riverains du quartier de la Plantade étaient invités à la cérémonie d'inauguration à la Salle Polyvalente.

Au cours de son allocution, Mme le Maire a rappelé l'origine de la construction de ce quartier et a remercié les maîtres d'œuvre, les entreprises, l'État et le Conseil Général pour leurs soutiens financiers et les riverains.

- CALENDRIER DES CHANTIERS INTERVENUS -

- 1ère tranche des travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable de 2007 à 2008. Création d'un réseau séparatif sur cette partie du quartier, appelée aval de l'avenue de l'Aigle.
- Branchements des riverains en séparatif sur les réseaux, en eaux pluviales et eaux usées de ce secteur en 2009.
- Réfection de la rue Branly de 2009 à 2010.
- 2ème tranche des travaux d'assainissement (conservation du réseau unitaire) et d'alimentation en eau potable sur la partie amont de l'avenue de l'Aigle en 2010.
- Réfection des rues Faraday, Ampère, Volta, Marèges, Franklin et Edison de 2010 à 2011.
- Réfection de l'avenue de l'Aigle sur toute sa longueur et réalisation des derniers branchements AEP (20) sur cette voie de 2011 à 2012.

TRAVAUX DE VOIRIE

RÉHABILITATION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE DES TANNERIES

Après la dépollution de l'ancienne usine des Tanneries, les travaux de réhabilitation ont pu être engagés sur le site.

Au printemps dernier, des travaux de réseau d'eau pluviale et de revêtement de chaussée ont été réalisés aux abords du Musée de la Tannerie jusqu'aux bâtiments occupés par les sept entreprises locales.

Dès cet été, une troisième tranche de travaux doit s'enchaîner au niveau de l'esplanade.

Après la pose d'une membrane de protection, l'espace dépollué sera recouvert par de la terre végétale afin d'être aménagé.

LES NADAUDS : DES TRAVAUX D'ENVERGURE ET D'UNE NÉCESSITÉ ABSOLUE : RÉFECTION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, RÉFECTION DE LA VOIRIE

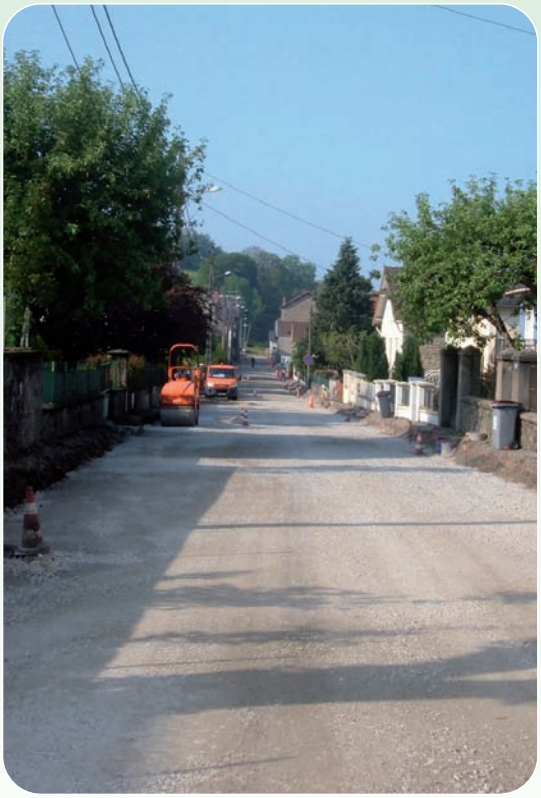

Assainissement, alimentation en eau potable :

Les travaux de réfection des réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable ont débuté le 17 octobre 2011. Ils se sont terminés fin février 2011. Un peu plus long que prévu, compte tenu de la complexité de son exécution et de l'arrêt des travaux, suite à deux semaines d'intempéries.

Le réseau d'assainissement a été refait en unitaire jusqu'à l'Avenue de la Gare. Le diamètre du collecteur a été augmenté. Le réseau d'eau potable a lui aussi été refait depuis l'avenue de la Gare jusqu'aux dernières habitations, le long de la voie communale. Il était en fonte avec des joints en plomb, Le branchement de chaque riverain a été refait à neuf, jusqu'à l'emplacement du compteur existant. Ce dernier a été remplacé et posé à l'extérieur de l'habitation, en limite du domaine public.

Réfection de la chaussée :

S'est enchaîné un autre important chantier de remise en état de la voie communale au départ de l'avenue de la Gare à la sortie sur la Départementale côté Cantal, la Mairie de Lanobre ayant accepté de réfectionner la partie située sur son territoire.

Important chantier car la remise en état de cette voirie s'étend sur un linéaire de 850 mètres.

Ce chantier devrait se terminer début Juillet.

RENOUVELLEMENT DE CONCESSION DU BARRAGE DE BORT

Dans le cadre du renouvellement des concessions des barrages de la Haute Dordogne, le Préfet de la Corrèze a lancé une consultation auprès des acteurs locaux pour recueillir leurs propositions et leurs attentes.

A ce titre, le Conseil Municipal de Bort a organisé deux réunions publiques Salle Jean Moulin afin que les Bortois puissent s'exprimer librement sur ce sujet.

Le 30 Mars 2012, le Conseil Municipal s'est tenu en séance publique, dans le Grand Hall en présence de plus de 800 personnes.

Après un rappel historique sur la construction du barrage, le Maire a fait lecture du projet de délibération soumis au Conseil Municipal.

La délibération rassemblant les attentes et la proposition de la Ville de Bort, a été adoptée à l'unanimité des membres.

De nombreuses personnes ont souhaité que cette délibération soit communiquée, le Maire s'était alors engagé à publier une synthèse dans la revue municipale.

Les personnes qui désireraient consulter l'ensemble des documents et annexes peuvent en faire lecture en Mairie de BORT.

RENOUVELLEMENT DE CONCESSION DU BARRAGE DE BORT

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE LE 30 MARS EN CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que l'autorisation de construction a été signée en Février 1942 par le Maréchal Pétain, sous le Gouvernement de Vichy,

CONSIDÉRANT que le Maréchal Pétain s'était fait voter les pleins pouvoirs constituants, le 10 Juillet 1940 par l'Assemblée Nationale,

CONSIDÉRANT que cette autorisation est intervenue en pleine Guerre Mondiale, en l'absence d'un État Républicain digne de ce nom, où le Maréchal Pétain mène une politique de collaboration avec l'Allemagne nazie.

CONSIDÉRANT que le contexte historique n'était pas propice à la concertation et à la négociation,

RAPPELANT que les travaux ont débuté sous l'Occupation Allemande,
A une période où plus de 200 jeunes Bortois étaient prisonniers de guerre en Allemagne,
A l'époque où 40 Bortois étaient raflés et internés politiques à Fresnes ou d'autres étaient déportés à Dachau et à Buchenwald,
A l'heure où de jeunes Bortois étaient exécutés par l'ennemi pour fait et acte de résistance.

CONSIDÉRANT que le Gouvernement de Vichy n'a pas respecté les procédures de droit, qu'il n'y a pas eu de consultation préalable conforme, pas d'enquête d'utilité publique conforme, pas de concertation avec les élus locaux et aucune discussion possible avec la population Bortoise,

CONSIDÉRANT que les demandes et les propositions du Conseil Municipal de 1941 à aujourd'hui n'ont pas été entendues et retenues,

CONSIDÉRANT que les deux contre-projets de construction du barrage proposés par l'ingénieur Vincent désigné par la Ville de Bort n'ont pas été examinés,

CONSIDÉRANT que la pétition des habitants de Bort en 1943 n'a reçu aucune suite,

CONSIDÉRANT que les demandes des Chambres Consulaires de Tulle-Ussel, Brive, Limoges, Aurillac, Clermont, Montluçon, pour le rétablissement de la ligne de Chemin de Fer PARIS-BÉZIERS n'ont pas été prises en compte,

CONSIDÉRANT que la position et les propositions du Conseil Général de la Corrèze n'ont pas été entendues et suivies d'effet,

CONSIDÉRANT que la promesse de reconstruction de la ligne de Chemin de Fer PARIS-BÉZIERS n'a pas été tenue,

CONSIDÉRANT que la Ville de Bort s'est trouvée privée de son réseau d'alimentation en eau potable les sources de Val et de Trécogne étant noyées,

CONSIDÉRANT que la mise en eau du barrage a englouti et détruit villages, hameaux, gares, ponts, et a obligé près de 200 personnes à quitter leurs exploitations agricoles, leurs fermes et leurs habitations familiales,

CONSIDÉRANT que la mise en eau du barrage a anéanti à jamais la vie de la Vallée de la Dordogne,

CONSIDÉRANT que la mise en eau du barrage a enclavé la Ville de Bort,

RENOUVELLEMENT DE CONCESSION DU BARRAGE DE BORT

CONSIDÉRANT que la peur et la phobie du barrage ont contribué au déclin démographique de la Ville de Bort,

CONSIDÉRANT que l'interruption de la Ligne de Chemin de Fer PARIS-BÉZIERS a enclavé une partie du bassin de vie du Limousin et de l'Auvergne,

CONSIDÉRANT que la construction du barrage et l'interruption de la ligne de chemin de fer PARIS-BÉZIERS ont participé au déclin économique du bassin de vie de Bort,

CONSIDÉRANT que l'accident survenu le 13 Juillet 1957 sur la conduite de Granges et la catastrophe du barrage de Malpasset en Décembre 1959 ont ancré un sentiment de peur du barrage,

CONSIDÉRANT que l'implantation du Barrage au dessus de la Ville de Bort constitue un risque majeur pour les Bortois, une véritable épée de Damoclès au- dessus de leur tête,

CONSIDÉRANT que la notion de risque potentiel n'a jamais été prise en considération, que la population Bortoise n'a jamais été indemnisée pour ce risque,

CONSIDÉRANT que la Ville de Bort n'a jamais été dédommagée du déclin démographique, économique et social,

CONSIDÉRANT qu'aucune contribution financière et fiscale n'a eu lieu pour compenser le risque potentiel supporté par la Ville de Bort,

CONSIDÉRANT que l'exploitant n'a pas tenu les promesses faites à la Ville de Bort pendant la construction et après la mise en eau du barrage,

CONSIDÉRANT que l'exploitant n'a aucune obligation d'information à la population que ce soit pour l'entretien, la sûreté, la surveillance et la sécurité de l'ouvrage,

CONSIDÉRANT que l'exploitant n'a aucune obligation de réparation vis à vis des habitants de Bort,

CONSIDÉRANT que l'exploitant n'a aucune obligation de dédommagement à l'égard des riverains de la Dordogne,

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont été expropriés en 1942 sans délai et sans négociation possible,

CONSIDÉRANT que l'État n'a jamais été contraint, en 60 ans d'exploitation hydraulique, à un partenariat territorial,

CONSIDÉRANT que la Ville de Bort a été la « grande oubliée » de la construction du barrage,

CONSIDÉRANT que la Ville de Bort a été la « grande sacrifiée » au nom de l'exigence nationale,

CONSIDÉRANT que la confiance de la population ne se gagne pas avec des promesses non tenues,

CONSIDÉRANT que l'avenir ne se construit pas avec des sentiments d'injustice, de trahison, de mépris et d'indifférence,

CONSIDÉRANT que l'avenir se construit avec les propositions des forces vives de territoire.

RENOUVELLEMENT DE CONCESSION DU BARRAGE DE BORT

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORT RÉUNI EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE DEMANDE À L'ÉTAT

D'EXAMINER AVEC ATTENTION LA SITUATION PARTICULIÈRE DU BARRAGE DE BORT ET LA SITUATION EXCEPTIONNELLE DE LA VILLE DE BORT.

DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION LA MENACE DE RISQUE POTENTIEL SUPPORTÉE PAR LA POPULATION BORTOISE DEPUIS 70 ANS.

D'INSCRIRE DANS LE CAHIER DES CHARGES, LES PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR COMPENSER LE PRÉJUDICE SUBI PAR LA VILLE DE BORT.

DE DONNER UN ESPOIR DE JUSTICE AUX RIVERAINS DE LA RIVIÈRE « ESPÉRANCE ».

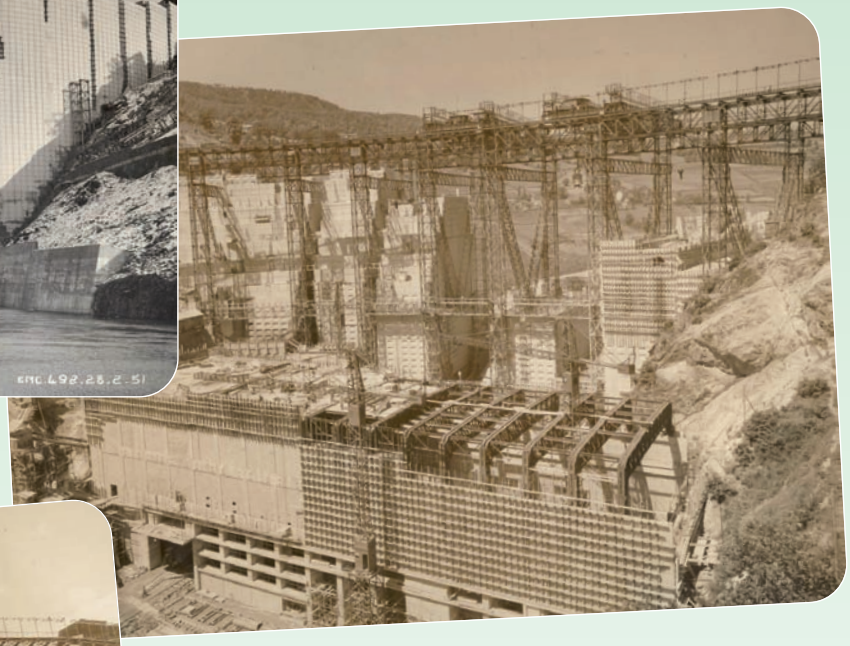

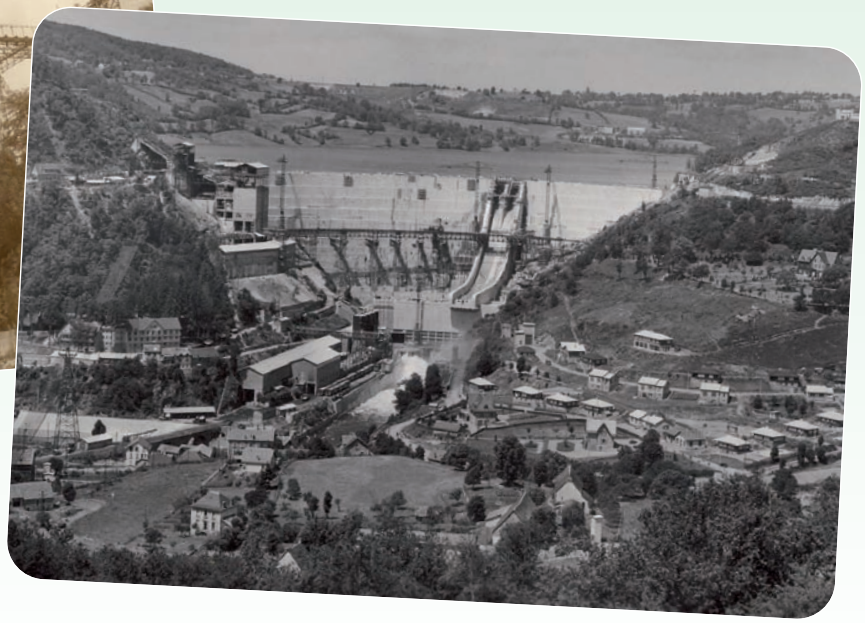

RENOUVELLEMENT DE CONCESSION DU BARRAGE DE BORT

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORT DEMANDE À L'ÉTAT DES GARANTIES MAXIMALES POUR ASSURER LA SÛRETÉ DU BARRAGE ET LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION BORTOISE

Le cahier des charges devra intégrer la sûreté des ouvrages et la sécurité des populations. L'État devra définir strictement et précisément les obligations de l'exploitant dans ce domaine.

Le nouvel exploitant devra s'engager à respecter les règles de sûreté et de sécurité. En cas de défaillance du concessionnaire, l'État doit dès à présent définir les procédures de recours possibles et les sanctions applicables.

Le futur exploitant doit avoir l'obligation de tenir la population informée.

Des réunions d'information avec la population et les acteurs locaux doivent être tenues sur l'entretien du barrage, les investissements réalisés et les moyens mis en œuvre pour assurer la sûreté de l'ouvrage.

Le futur exploitant doit s'engager à respecter les règles de transparence absolue en cas d'accident, de risque et de menace de l'ouvrage.

Le futur exploitant doit avoir l'obligation d'informer la population sur les moyens d'alerte, d'évacuation et la mise en œuvre du PPI (Plan Particulier d'Intervention).

L'État devra prendre en compte dans le cahier des charges le risque terrorisme et définir les moyens de surveillance en cas de plan VIGIPIRATE.

L'État devra mentionner dans le cahier des charges les moyens que le futur exploitant et l'État mettent en œuvre pour assurer la surveillance du barrage et la sécurité de la population, en cas de menace de terrorisme sur la France et en situation de guerre.

L'État devra mentionner dans le cahier des charges les moyens que l'État et le futur exploitant mettent en œuvre pour assurer l'évacuation de la population en cas de risque imminent.

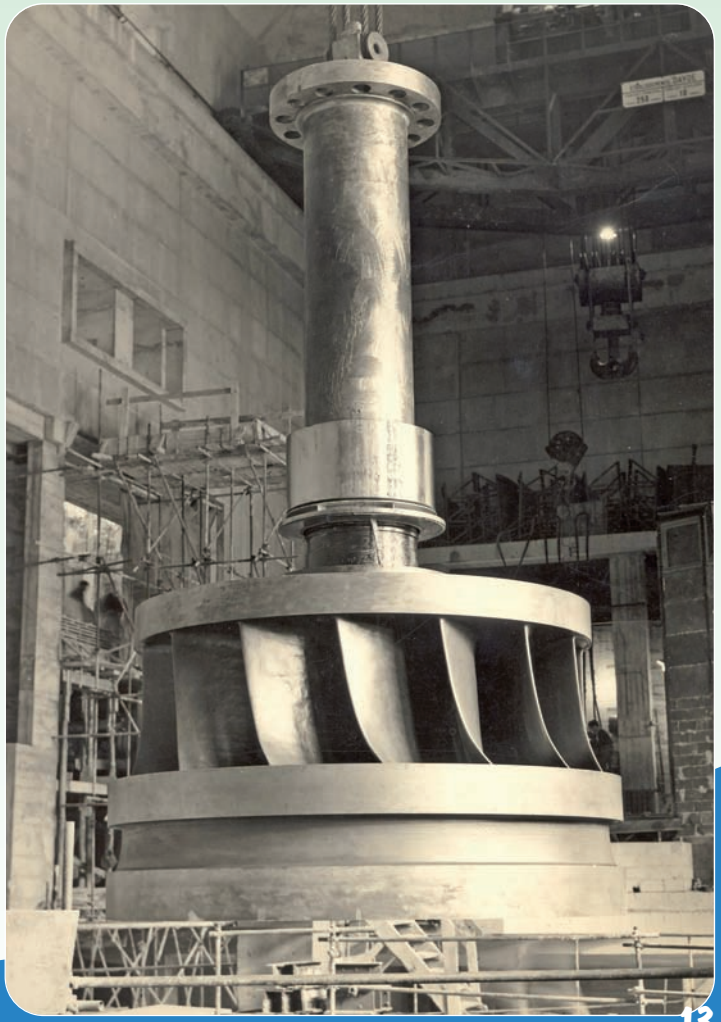

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORT DEMANDE À L'ÉTAT LA GRATUITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ POUR LES BORTOIS

La gratuité de l'électricité était promise, elle est attendue par la population Bortoise depuis 70 ans.

Cette gratuité de l'électricité compensera la menace du risque potentiel supporté depuis 60 ans et pour les décennies à venir.

- la gratuité de l'électricité pour les habitants,
- la gratuité de l'électricité pour les commerçants, les artisans et les entreprises,
- la gratuité de l'électricité pour les équipements et établissements publics,
- la gratuité de l'électricité pour l'éclairage public.

RENOUVELLEMENT DE CONCESSION DU BARRAGE DE BORT

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORT DEMANDE À L'ÉTAT DES COMPENSATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

- Des compensations fiscales.

L'État doit déroger aux règles de droit commun et adopter une fiscalité spécifique. La notion de risque potentiel du barrage pour la Ville de Bort doit être intégrée dans la fiscalité locale.

D'une part, une nouvelle règle de répartition des taxes locales entre les Collectivités bénéficiaires doit être approuvée pour intégrer la notion de risque potentiel de rupture du barrage subi par les Bortois.

D'autre part, un abattement fiscal spécifique d'au moins 30%, doit être appliqué à la taxe d'habitation, à la taxe foncière, à la Contribution Economique Territoriale des Bortois pour compenser le risque barrage qu'ils supportent depuis 70 ans.

Bien évidement, cet abattement fiscal doit être compensé par l'État, sous forme d'une dotation versée à la Commune de Bort.

Cette mesure fiscale contribuerait à renforcer l'activité économique et l'attractivité de la Ville de Bort.

De plus, une exonération totale des droits d'enregistrement doit s'appliquer en cas de cession immobilière, pour compenser la perte de la valeur immobilière sur Bort.

- Des compensations en matière de transport.

Le cahier des charges de la concession prévoit des obligations pour l'exploitant pour dédommager l'interruption de la ligne de chemin de Fer PARIS-BÉZIERS. Ces obligations doivent être maintenues.

Le transport des personnes entre Bort et Ussel doit être pris en charge par l'exploitant.

Cette obligation impose le maintien d'un point vente dans les locaux de la gare et la présence d'agents de la SNCF.

L'État doit exiger de la SNCF, premier concessionnaire du Barrage, de réhabiliter la gare de Bort. Cette gare est laissée en l'état d'abandon depuis de nombreuses années.

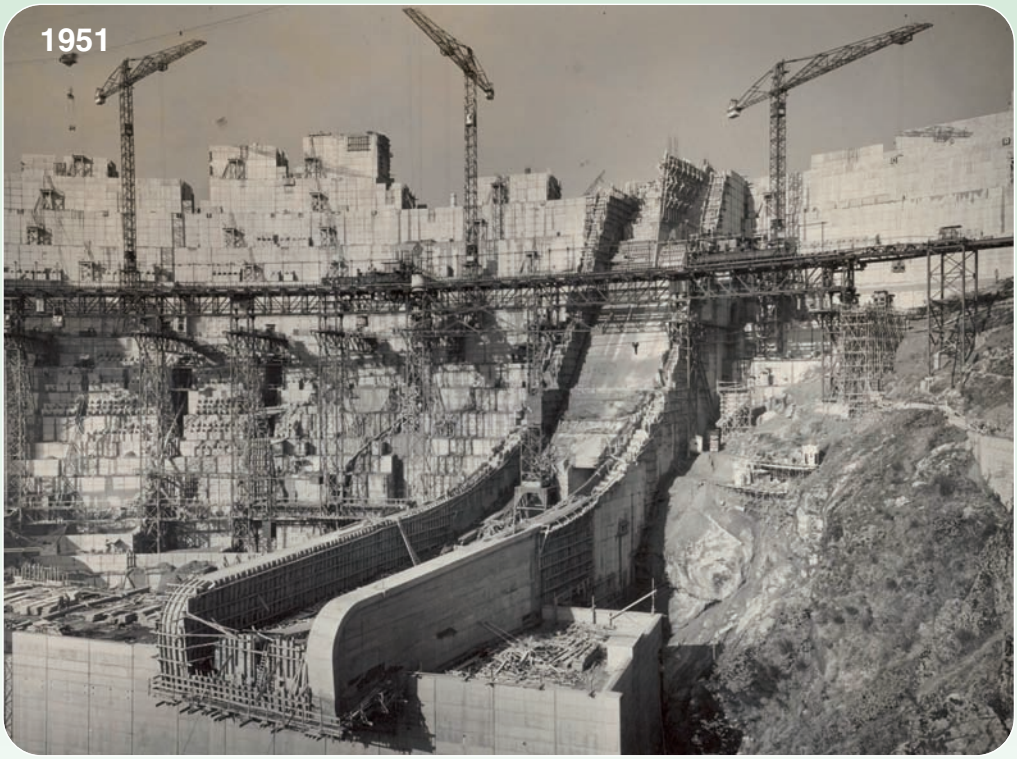

- Des obligations en matière de santé et de secours à la population.

L'exploitant s'était engagé à maintenir le plateau chirurgical à l'hôpital de Bort. Cette promesse n'a pas été tenue.

L'État doit s'engager à maintenir et développer l'Hôpital de Bort, mais aussi à soutenir le projet de la Maison de Santé de Bort et le Centre de Secours de Bort.

L'hôpital de Bort a été désigné lieu d'accueil pour les personnes résidant dans les zones classées à fort risque d'inondation.

RENOUVELLEMENT DE CONCESSION DU BARRAGE DE BORT

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORT DEMANDE A L'ÉTAT QU'IL SOIT FAIT OBLIGATION AU NOUVEAU CONCESSIONNAIRE D'ÉTABLIR UN VÉRITABLE PROJET DE PARTENARIAT TOURISTIQUE, SPORTIF ET CULTUREL AU PROFIT DE LA VILLE DE BORT

L'État doit imposer une côte touristique à l'exploitant. Un niveau d'eau défini par la côte touristique doit être garanti pour assurer la baignade et les activités nautiques pendant la saison touristique.

L'État doit fixer des dédommagements au profit de la Collectivité en cas de non respect de la côte touristique par l'exploitant.

L'État doit imposer un partenariat touristique entre la Commune de Bort et l'exploitant en faveur du développement touristique, sportif et culturel.

Ce partenariat entre la Ville de Bort et l'exploitant peut s'envisager avec :

- une participation aux aménagements touristiques du site des Aubazines: fonctionnement du centre aqua-récréatif, entretien annuel des plages, activités nautiques,
- une prise en charge de l'éclairage du site des Orgues,
- une participation à la rénovation du Pont du Saut de la Saule,
- une participation à la création d'un circuit pédestre autour du barrage,
- une participation aux travaux de rénovation et animations du Château de Val,
- d'autres partenariats doivent être envisagés, avec l'Office du Tourisme pour l'Espace Énergie et les associations sportives et culturelles pour l'organisation de manifestations et d'évènements à Bort et aux abords du barrage.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORT DEMANDE À L'ÉTAT LE MAINTIEN DES AGENTS EDF A BORT

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORT DEMANDE À L'ÉTAT UNE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORT, ADHÈRE PLEINEMENT ET SOLIDAIREMENT AU CONSTAT ET AUX PROPOSITIONS FAITES PAR EPIDOR DANS LE CADRE DE SA CONTRIBUTION RÉDIGÉE POUR GEDRE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORT SE DÉCLARE DÉTERMINÉ À DÉFENDRE LES ENJEUX ÉCONOMIQUES, TOURISTIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX POUR L'AVENIR DE BORT

A l'issue du Conseil Municipal, ce sont plus de 1 000 Bortois et Bortoises qui ont signé l'extrait de délibération.

Les élus du Conseil Municipal remercient les Bortois et Bortoises qui se sont mobilisés pour défendre l'avenir de leur Cité.

PAS D'AUGMENTATION DES IMPÔTS EN 2012

Depuis 2001, la majorité municipale s'est engagée à ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes locales tout en maintenant un programme d'investissement conséquent.

Le conseil Municipal a approuvé le maintien des taux d'imposition 2012.

MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION EN 2012

Taxe d'habitation	**13,10 %**
Foncier Bâti	**18,03 %**
Foncier non Bâti	**72,32 %**
Cotisation Foncière Entreprise	**29,15 %**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2012

Libellés	Propositions 2012	%
Achats et variations de stocks	595 000,00	14,40
Services extérieurs	361 500,00	8,75
Autres services extérieurs	175 000,00	4,24
Impôts et taxes	105 000,00	2,54
Charges de personnel	1 329 100,00	32,17
Autres charges de gestion courante	700 710,00	16,96
Charges financières	178 000,00	4,31
Autofinancement	551 667,51	13,35
Dépenses imprévues	135 022,49	3,27
TOTAUX	**4 131 000,00**	**100,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2012

Libellés	Propositions 2012	%
Produits des Services du Domaine	130 450,00	3,16
Impôts et taxes	2 080 500,00	50,36
Dotations-Subventions-Participations	1 438 410,00	34,82
Autres produits de gestion courante	83 004,56	2,01
Atténuation de Charges	25 000,00	0,61
Produits exceptionnels	7 270,00	0,18
Résultat reporté	366 365,44	8,87
TOTAUX	**4 131 000,00**	**100,00**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2012

Remboursement emprunts et dettes **407 000,00 €**

Immobilisations incorporelles **89 713,00 €**

- Opération Bort Rénov' - aides aux ravalements de façades et branchements assainissements
- OPAH – aides aux logements et façades
- Création d'un nouveau site Internet pour la Commune
- Dispositif d'Aides aux Commerces

Immobilisations corporelles **279 923,51 €**

- Réfection de l'éclairage public Av. Dr Lescure (du stade à l'école Jean Jaurès)
- Solde maîtrise d'œuvre de l'éclairage public rue Lyautey
- Acquisition matériel projection numérique pour le cinéma le 7ème ART
- Acquisition de matériel informatique pour les services de la Mairie
- Acquisition d'outillage pour les services techniques
- Acquisition de mobilier pour les salles polyvalentes
- Acquisition d'éclairages pour les illuminations de Noël
- Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Immobilisations en cours **1 169 095,00 €**

- Travaux de réfection dans la conciergerie de la voirie municipale
- Aménagement urbain de l'avenue Dr Lescure
- Aménagement des chaussées de la rue des Nadauds
- Réfection du chemin de Verninières (2ème tranche)
- Travaux de voirie divers (programme 2012)
- Solde maîtrise d'œuvre Voirie 2007 - 2008 et parking Sardain
- Crédits supplémentaires « Voirie 2011 »
- Aménagement et extension de la Mairie
- Travaux friches industrielles des Tanneries
- Travaux de réhabilitation du cinéma le 7ème ART
- Travaux d'aménagement du cimetière communal
- Honoraires maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Maison de Santé
- Reste à réaliser au 31/12/2011 **537 279,00 €**
- Solde d'exécution négatif 2011 **976 989,49 €**

TOTAUX **3 460 000,00 €uros**

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2012

Fond de compensation de la T.V.A.	**155 570,00 €**
Subventions d'investissement et participations	**522 689,00 €**
Emprunts et dettes assimilées	**665 475,00 €**
Produits des cessions d'immobilisations	**50 330,00 €**
Amortissement des immobilisations	**142 735,00 €**
Virement de la section de fonctionnement	**408 932,51 €**
Excédent de fonctionnement capitalisé	**1 195 896,49 €**
Restes à réaliser au 31.12.2011	**318 372,00 €**
TOTAUX	**3 460 000,00 €uros**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012

Le Conseil Municipal de BORT-LES-ORGUES, arrête comme suit la liste des subventions attribuées aux associations pour l'année 2012.

	SAPEURS POMPIERS	**2 066 €**
1306 €	Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Corrèze	
650 €	Amicale Sapeurs Pompiers de Bort	
110 €	Association des Anciens Sapeurs Pompiers de Bort	
	ASSOCIATIONS SPORTIVES	**24 560 €**
16 000 €	Amicale Sportive Bortoise Rugby	
1 800 €	Football Club Bortois	
1 800 €	Amicale Sportive Bortoise Tennis	
1 800 €	Bort Karaté Club	
920 €	Pétanque des Orgues	
420 €	Association Sportive de la Cascade	
420 €	Boule des Orgues	
230 €	Badminton	
730 €	Cochonnet Bortois	
110 €	Bort Athlé	
110 €	Amicale Joueurs ASB Rugby	
110 €	Bort-Barians	
110 €	Judo Club du Plateau Bortois	
	EXPRESSION ARTISTIQUE	**330 €**
110 €	Club de peinture sur soie des Orgues	
110 €	Groupement Artistique Bort Artense (GABA)	
110 €	Association Sportive de la MAS	
	EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHORÉGRAPHIQUE	**3 090 €**
1 500 €	Les Gounauds	
800 €	Contrechant des Orgues	
380 €	Fanfare Bort-Ydes *(sous réserve de participation aux cérémonies au monument aux morts)*	
300 €	Au Bord des Orgues	
110 €	Groupe de musique Mely Melo	
	BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES	**270 €**
270 €	Association Amis de la Bibliothèque « Centrale de prêt »	
	MUSÉE	**1 200 €**
1 200 €	Association du Musée de la Tannerie et du Cuir	
	AIDES ET SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES	**13 613 €**
4 020 €	A.D.M.R.	
6 418 €	Instance Cantonale de Coordination Gérontologique	
1 025 €	Entr'aide Bortoise	
110 €	Association des Donneurs de Sang	
110 €	Association Familiale	
680 €	Club de l'Amitié	
380 €	Sourires en Boortense	
380 €	Croix Rouge	
380 €	Association visite des malades en milieu hospitalier	
110 €	A.D.A.P.A.C.	

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012

	RADIO INFORMATION - COMMUNICATION	**10 000 €**
10 000 €	Radio BORT ARTENSE	
	INSERTION PROFESSIONNELLE	**2 961 €**
1 645 €	Mission Locale d'Ussel (convention)	
1 316 €	« Coup de Main » - Association Chantier d'insertion de St Julien près Bort	
	ANCIENS COMBATTANTS	**520 €**
110 €	Déportés	
110 €	U.N.C.	
110 €	F.N.A.C.A.	
110 €	Amicale Maquis Haute-Corrèze	
80 €	Diables Bleus	
	SALONS ET EXPOSITIONS	**1 970 €**
1 600 €	Société d'Aviculture Bort-Artense	
260 €	Association des Antiquaires Bort-Artense	
110 €	Association Bécassiers du Massif Central (subvention exceptionnelle)	
	LOISIRS	**14 450 €**
13 900 €	Comité des Fêtes	
110 €	Amicale laïque	
110 €	Scrabble Bort-Artense	
110 €	Aéro-Club d'Ussel	
110 €	Cap Loisirs	
110 €	Association des Amis de la Plantade	
	COMMERCE UCB	**500 €**
500 €	Union Commerciale Bortoise (sous réserve de réactivation de l'association)	
	DIVERS	**440 €**
110 €	Retraités Cheminots	
110 €	A.D.I.L.	
110 €	Mouvement Libre	
110 €	Association des Anciens du Lycée de Bort	
	AUTRES ACTIVITÉS POUR LES JEUNES	**2 510 €**
110 €	Prévention Routière	
2 400 €	Foyer Socio Éducatif du Collège	
	SPORT SCOLAIRE	**1780 €**
890 €	Association Sportive du Lycée	
890 €	Association Sportive du Collège	
	AGRICULTURE	**890 €**
890 €	Comice Agricole du Canton de Bort	
	PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL	**3 930 €**
1 150 €	Société de Chasse	
1 150 €	Société de Pêche "La Gaule Bortoise"	
1 630 €	Refuge Animalier Bortois *(convention)*	
	Total des subventions 2012	**85 080 €**

LA VILLE DE BORT ACCUEILLE LE 39ème SALON DES MECCANO

Plus de 90 amateurs de jeux Meccano se sont rassemblés à Bort à l'occasion du 39ème Salon International du jeu Meccano.

Lors du Salon de l'Aviculture 2010, les visiteurs avaient pu découvrir un stand Meccano tout aussi surprenant qu'insolite, à proximité des magnifiques spécimens lapins des Flandres.

Les exposants Meccano avaient été séduits par les lieux, la salle polyvalente, le hall d'exposition et par les sites touristiques de la région de Bort. Fortement séduits, les représentants du Club de Meccano avaient souhaité organiser leur 39ème salon à Bort.

La Ville de Bort ne pouvait que se féliciter d'une telle initiative et mettre tous les moyens en œuvre pour accueillir nos hôtes dans les meilleures conditions possibles. Et c'est ainsi que pendant le week-end de l'Ascension le Grand Hall de Bort a accueilli des centaines de constructions en pièces métalliques Meccano pour le plaisir de plus de 1 500 visiteurs.

Les exposants venus de 58 départements de l'hexagone, mais aussi d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre, du Luxembourg, d'Espagne et d'Italie se sont retrouvés pour échanger et partager leur passion. Enfants et adultes ont pu découvrir ou redécouvrir ce jeu ingénieux tant sur le plan technique que mécanique.

Durant 3 jours le Hall de Bort s'est transformé en atelier mécanique avec des reproductions d'avions, de bateaux, de trains, de machines agricoles, de voitures, des monuments historiques et d'étonnants mécanismes d'engrenage....

Un monde miniature aux parfums d'enfance chargé de passion et de création. Un monde imaginaire où se mêlent technique, mécanisation et ingéniosité.

Un jeu d'enfant pour les petits et les plus grands. Un jeu trop souvent et trop longtemps réservé aux jeunes garçons. Mais parité oblige, les jeunes filles ont fait leur entrée dans le salon Meccano, attention, la concurrence s'avère redoutable !

13ème SALON DES ANTIQUAIRES

Le rendez-vous est devenu incontournable. Chaque week-end de Pentecôte l'équipe organisatrice du Salon des Antiquaires se mobilise pour accueillir plus de 30 antiquaires professionnels dans le Grand Hall.

Les nombreux visiteurs ont toujours grand plaisir à venir découvrir et acheter meubles d'époque, faïences et porcelaines anciennes, tableaux, bijoux, objets d'art ou de collection.

1er SALON DU VIN ET DE LA GASTRONOMIE

Pour la première fois était organisé le Salon du vin et de la gastronomie au Grand Hall le week-end de Pâques.

Plus de 40 professionnels avaient installé leur stand pour des dégustations et ventes de produits du terroir.

SALONS DES BÉCASSIERS

Le 2 et 3 juin derniers la Ville de Bort a eu le plaisir d'accueillir le Congrès Annuel des Bécassiers de France au Grand Hall.

André RIGAUD, Président de l'Association des Bécassiers du Massif Central avait la lourde charge d'organiser cette manifestation nationale. Pendant deux jours les exposants présentaient les spécificités de cet oiseau tant prisé par les chasseurs.

Des associations locales participaient à ce rassemblement. Les Cyclos de Madic ont fait la « route des bécassiers » soit 140 Km à vélo. Le Club de Tir à l'arc avait installé un stand de tir sur le stade pour des séances de démonstration et d'initiation.

Les Gounauds de Bort, Thomas Arnaud et M-Christine Zanetti ont animé la cérémonie officielle et l'apéritif dinatoire.

Le Président de l'Association des Bécassiers du Massif Central a tenu à remettre un jeu de maillots aux jeunes joueurs de l'ASB Rugby.

Le dimanche matin Patrick COURGET, Président National des Bécassiers de France ouvrait l'Assemblée Générale au son des Cors de chasse.

A midi, tous les participants à ce congrès se sont retrouvés Salle Jean Moulin pour partager le repas de l'amitié.

SUCCÈS POUR LA SOIRÉE DANSANTE ORGANISÉE PAR MÉLY MÉLO

La nouvelle association Bortoise « Mély Mélo » a organisé sa première soirée au Grand Hall. Les Gounauds de Bort et la Mirmontaise de Mauriac ont fait le lever de rideau, avant de laisser place à la célèbre accordéoniste Sylvie Pullès.

Après un repas très apprécié, les nombreux amateurs de musique et de danse ont passé une excellente soirée avec la mention triple A « Accordéon, Amitié, Ambiance » selon la formule consacrée par l'artiste Sylvie Pullès.

Rendez-vous est donné pour l'édition 2013, toutes nos félicitations aux organisateurs.

LES GOUNAUDS ONT PRÉSENTÉ UNE BELLE AFFICHE AU 2ème GALA D'ACCORDÉON

L'orchestre de Stéphane Damprund et Guy Loubeyre ne manquait pas d'accordéonistes à la soirée du 12 Mai à la Salle Jean Moulin.

Sur des airs d'accordéon, de nombreux musiciens se sont succédé: Thomas Arnaud, Marie-Christine Zanetti, Kévin Lacombe, Serge Monteil, Alain Léger, Pierre Capel, Nathan Berche, Philippe Frayssac, Huguette Martin, Jérôme Bournazel, Jean-Paul Arnaud, Gérard Brugière, Raoul Roux, Guy Mercier, Nono Delys, Catherine Maviert, Georges Massoulier et André Gauthier. Au son de l'accordéon, chacun a eu une pensée émue pour André Tremouille, disparu quelques jours avant.

Les Gounauds se sont fortement mobilisés pour une aussi belle affiche, les passionnés d'accordéon et de danse ont apprécié, et prolongé une partie de la nuit. Toutes nos félicitations aux organisateurs et aux accordéonistes pour ce magnifique Gala.

L'AMICALE LAÏQUE OFFRE UN SPECTACLE AUX ENFANTS

L'Amicale Laïque rassemble essentiellement des parents d'élèves des écoles maternelles et primaires de Bort.

Les membres de l'association s'investissent tout au long de l'année pour proposer des animations et activités aux jeunes enfants.

Ainsi en Février dernier, les enfants des écoles de Bort ont pu participer à un spectacle à la Salle Polyvalente Jean Moulin.

CONCERT DE LA CHORALE

Après des répétitions assidues, les choristes de la Chorale de Bort « Contrechant des Orgues » ont donné une représentation en l'Église de Bort.

CONCERT FLÛTE ET ORGUE

L'association « Au Bord des Orgues » a organisé son premier concert de l'année « Flûte et Orgue » en l'Église de Bort. Un répertoire toujours très apprécié pour les amateurs de musique liturgique.

LES RESTOS DU CŒUR

Les bénévoles des Restos du Cœur se sont à nouveau mobilisés pour organiser une collecte de denrées alimentaires et produits de première nécessité, à Carrefour, partenaire de l'association. Un grand merci aux bénévoles et aux généreux donateurs.

SECOURS POPULAIRE

Les bénévoles du Secours Populaire de Bort ont organisé une « vente de Printemps » dans la Salle Polyvalente de la Plantade. Un grand merci aux bénévoles et aux généreux donateurs.

SOIRÉE COQUELICONTES

Samedi 26 mai, le 16ème Festival Itinérant de Conte en Limousin a fait escale à la salle polyvalente Jean Moulin de Bort-les-Orgues. Cette soirée gratuite, ouverte à un public familial était proposée par la Bibliothèque Municipale. Pour l'animer était invité le conteur africain Rogo Koffi FIANGOR. Vêtu d'un costume traditionnel, avec une gestuelle chorégraphique accompagnée d'instruments et de chants, il a fait voyager dans son village une centaine de spectateurs jusqu'à son Togo natal.

Adultes et enfants ont pu savourer ses « Contes alléchants pour public gourmand » ou quand le manque de nourriture se fait sentir dans ce continent d'hospitalité, de fraternité et de partage qu'est l'Afrique.

Grands et petits ont été enthousiasmés par cette veillée contée qui s'est clôturée par un pot convivial.

LES ASSOCIATIONS LOCALES CONVIÉES EN MAIRIE

Le 9 Février dernier a eu lieu la traditionnelle réunion avec les associations locales.

Le Maire et les élus de la commission municipale Vie associative ont eu le plaisir de recevoir en Mairie plus de 50 personnes représentant les associations sportives, culturelles et caritatives.

Au cours de cet échange ont été abordés : le calendrier des manifestions, l'agenda d'occupation des salles municipales mises à disposition et les modalités d'attribution des subventions municipales.

Les élus municipaux ont rappelé tout leur attachement au monde associatif et ont exprimé toute leur reconnaissance aux personnes bénévoles.

Rendez-vous le 24 septembre pour une nouvelle destination.

LE CLUB SENIORS A VISITÉ LA VALLÉE DE LA VÉZÈRE

Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Bort finance un voyage de printemps et un d'automne aux adhérents du Club séniors.

Le 21 Mai dernier, plus de cinquante trois adhérents du Club séniors de Bort ont pris le départ pour une journée de balade dans la Vallée de la Vézère. Malgré un soleil capricieux, chacun a pu apprécier cette journée placée sous le signe de la convivialité et de l'amitié.

L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BORT EN TUNISIE

Quelques jours de détente bien mérités pour les Sapeurs Pompiers Volontaires de Bort.

Tout au long de l'année, les pompiers volontaires assurent les multiples interventions et enchaînent les gardes de jour et de nuit, en semaine et tous les week-ends.

Aussi chaque année, l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Bort organise un séjour pour les volontaires et leur conjoint. Cette année, destination la Tunisie.

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS

Réunis en février dernier, les membres du bureau de l'association UCB ont décidé de mettre en sommeil l'association des commerçants de Bort. Cette mise en sommeil devrait être de courte durée, de nouveaux volontaires ont convié les commerçants le 1er juin pour la formation d'un nouveau bureau et la programmation d'un calendrier des manifestations 2012.

Pour les nocturnes commerciales de Juillet et Août, la Mairie prendra en charge l'organisation de ces manifestations, comme cela a été déjà fait de 2002 à 2009.

MARCELLE PRADEL ET ROLANDE LACAZE, DES CENTENAIRES ACTIVES, RADIEUSES ET RAYONNANTES

Fêter ses 100 ans n'est pas une date anniversaire comme les autres !

C'est en février dernier que Mme Rolande LACAZE célébrait un siècle de vie.

Mme LACAZE est née le 15 Février 1912 à Villiers sur Seine. C'est en 1935 qu'elle épousa Joseph LACAZE à Paris, de cette union naîtra leur fille Marie-Thérèse.

C'est à son domicile que Rolande LACAZE a célébré son 100ème anniversaire, entourée de sa fille, son petit-fils, sa famille, ses amis, ses voisins de quartier, son médecin et la Présidente du Club de l'Amitié.

Le privilège de l'âge fait que Mme LACAZE Rolande devient la doyenne centenaire du Canton de Bort.

Mme Marcelle PRADEL est née le 18 février 1912 à Suresnes. De son union avec Antonin PRADEL naîtront deux enfants Éliette et Jean.

Résidente du Foyer Logement depuis 1994, c'est entourée de sa famille, enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, son médecin, des résidents et du personnel du Foyer Logement, que Mme PRADEL a soufflé ses 100 bougies.

Un grand remerciement au personnel du Foyer Logement qui s'est mobilisé pour préparer la cérémonie et à Jérôme Bournazel, accordéoniste.

Les élus municipaux et membres du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Bort étaient présents aux cérémonies anniversaires. Un bouquet de fleurs a été remis à Mme PRADEL Marcelle et à Mme LACAZE Rolande.

Le Conseil Municipal de Bort adresse ses plus sincères félicitations aux centenaires et leur souhaite une très bonne santé.

EXPOSITIONS ET MANIFESTATIONS D'ÉTÉ

EXPOSITIONS SALLE DES BAINS DOUCHES

du 30 Juin au 2 Août : Alex CHEVALIER « *DRIVE IN SERVICE* », vernissage le 6 Juillet à 18h.
du 4 Août au 16 Septembre : Gérard MARTIN, *peintures,* vernissage le 4 Août à 11h.

EXPOSITIONS AU CHÂTEAU DE VAL

du 7 Avril au 25 Juin : EXPOSITION DE PRINTEMPS - *Peintures* de Paule FERES.
du 29 Juin au 30 Septembre : EXPOSITION D'ÉTÉ - *Peintures* de Jacques VILLATTE.

EXPOSITION À LA HALLE AUX BLÉS

du 18 Juin au 16 Septembre : Exposition de photos sur le Barrage de Bort
Exposition gratuite et ouverte au public de 10h à 12h et de 14h à 18h.

EXPOSITIONS AU CENTRE CULTUREL ROGER GUILLARD

du 12 Juillet au 22 Juillet : Exposition de peinture sur soie présentée par le Club.

« LES CONCERTS MERCREDI DU CHÂTEAU DE VAL »

le 18 Juillet : Concert « BLUES » avec SHRI à 21h.
le 25 Juillet : Concert « TRAD CELTIQUES » avec OUBERET à 21h.
le 1er Août : Concert « COMBO LATINO » avec ZACK n'ZAIL à 21h.
le 8 Août : Concert « SWING DU MONDE » avec MYSTERE TRIO à 21h.
le 15 Août : Concert « CELTIQUE FESTIF » avec GARTLONEY RATS à 21h.

BROCANTES ET FOIRE ARTISANALE

le 8 Juillet : Vide Grenier au Grand Hall et sur le parking, toute la journée *(organisé par l'ASB)*.
le 2 Août : Foire Artisanale sur la Place Marmontel de 10h à 19h *(organisé par la Mairie)*.
le 5 Août : Vide Grenier au Grand Hall et sur le parking *(organisé par les Sapeurs pompiers de Bort)*.

NOCTURNES COMMERCIALES

Vendredi 20 Juillet : A partir de 19h dans les rues commerçantes.
Vendredi 10 Août : A partir de 19h dans les rues commerçantes.

PROGRAMME DE LA FÊTE DE BORT

Samedi 11 Août : Concours de Pétanque à la Plantade, Grand prix de la ville *(Cochonnet Bortois)*.
de 15h à 20h : Animations gratuites pour enfants sur la Place Marmontel et en centre ville :
Structures gonflables, Cool Driver : clown, sculpteur de ballons, peintures sur visage et spectacle de magie en fin de soirée *(activités gratuites pour les enfants)*, sur la Place Marmontel.
20h30 : Danses folkloriques avec les Gounauds de Bort, Place Marmontel.
22h00 : Départ de la retraite aux flambeaux Place Marmontel.
22h30 : Feu d'artifice au Stade Municipal.
23h00 : Bal gratuit au Grand Hall, animé par la Disco Mobile Serge Vignes.
Dimanche 12 Août : Structures gonflables *(activités gratuites pour les enfants),* Place Marmontel.

2EME ÉDITION DU TRAIL AQUATERRA

LE TRAIL AQUATERRA A LIEU DIMANCHE 1er JUILLET 2012

« Magnifique ! » Les 500 participants n'avaient que ce mot là à la bouche pour livrer leurs premières impressions, au terme de la première édition du Trail Aquaterra le 3 juillet 2011. « Exigeant, technique, extraordinaire » seront les mots d'après.

Les bénévoles de l'Association Well'Com Organisation travaillent d'arrache-pied pour vous offrir une fabuleuse découverte de notre magnifique région.

Rendez-vous est donné Place Marmontel à partir de 7 h 45 pour un départ en bus vers le barrage. Le départ sera donné sur la crête du barrage à 9 h.

Sur l'Artensiel et les Manants de Port-Dieu, les retours se font en vedette panoramique jusqu'au Château de Val et en bus jusqu'à Bort.

Seb Janiaud Vainqueur du 60km

Rendez-vous donc, le 1er juillet pour une journée mémorable alliant le plaisir et la découverte d'un territoire exceptionnel au bord du Lac de Bort.

LE PROGRAMME

4 courses :

- La Trace de la biche : 5 km
- L'Artensiel : 18 km
- Les Manants de Port-Dieu : 37 km
- L'EDFi du Lac : 61 km

3 randonnées :

- La Trace de la biche : 5 km
- L'Artensiel : 18 km
- Les Manants de Port-Dieu : 37 km

Concurrents au Château de Val

Départ sur le Barrage

Pour participer, vous pouvez vous inscrire auprès de l'Office de Tourisme de Bort ou sur le site internet : **www.trail-aquaterra.com** (paiement sécurisé)

PISCINE MUNICIPALE

Suite à la mutation du MNS, Alexandra BORIE a assuré un service de remplacement pendant 6 mois. Adultes et enfants ont apprécié ses qualités professionnelles et personnelles.

En réponse à un appel à candidature, Mme Nathalie PIMOND a été nommée Maître Nageur à la Piscine Municipale. Depuis le 1er juin, elle encadre la surveillance de la piscine, les cours d'Aqua-gym, l'école de natation et les cours d'apprentissage.

A compter du 22 juin le petit bassin et les plages extérieures seront ouverts au public.

Il est à rappeler que durant les vacances scolaires d'été, les cours d'Aqua Gym seront assurés aux horaires précisés ci-dessous. En juillet et août, vacances pour les enfants de l'École de Natation. La reprise des activités aura lieu en Septembre, un bulletin d'inscription sera remis aux familles à la rentrée scolaire.

HORAIRES D'OUVERTURE ET TARIFS

(PÉRIODE DES VACANCES - ZONE B)

Mardi	15h00 à 19h00 : OUVERT AU PUBLIC 19h00 à 20h00 : AQUA GYM*
Mercredi	10h00 à 12h00 : OUVERT AU PUBLIC 14h30 à 18h30 : OUVERT AU PUBLIC
Jeudi	10h30 à 12h00 : OUVERT AU PUBLIC 14h00 à 15h30 : AQUA GYM 15h30 à 19h30 : OUVERT AU PUBLIC
Vendredi	10h00 à 12h00 : OUVERT AU PUBLIC 14h00 à 15h30 : AQUA GYM 15h30 à 20h30 : OUVERT AU PUBLIC
Samedi	10h00 à 12h00 : OUVERT AU PUBLIC 14h30 à 18h30 : OUVERT AU PUBLIC
Dimanche	09h30 à 12h45 : OUVERT AU PUBLIC

(cours réservé aux personnes qui travaillent en journée)*

PISCINE

ENFANTS (- DE 16 ANS)	2,00 €
ADULTES	3,00 €
10 ENTRÉES ENFANTS	19,00 €
10 ENTRÉES ADULTES	27,00 €
COMITÉ ENTREPRISE	2,50 €
GROUPE ACCOMPAGNÉ	1,50 €

AQUA GYM

PAR SEMESTRE	75,00 €
PAR AN	140,00 €

L'entretien annuel de la piscine se fera du 2 septembre au 18 septembre. Pendant cette période la piscine sera fermée au public.

CENTRE AQUA LES AUBAZINES

LE CENTRE AQUA RÉCRÉATIF,
ESPACE LUDIQUE ET DÉTENTE, POUR ADULTES ET ENFANTS,
OUVERT DU 1er JUILLET AU 31 AOÛT DE 11h00 à 19h00

- Bassin chauffé à 26°
- Jacuzzi pour adultes
- Banquettes hydro-massantes
- Pente à glisse
- Nage à contre-courant
- Piano à eau
- Brumisateurs
- Pataugeoire pour tout petits
- Solarium avec chaises longues et parasols
- Plage verte

SNACK BAR AVEC TERRASSE
OUVERT TOUS LES JOURS
de 12h à 18h30

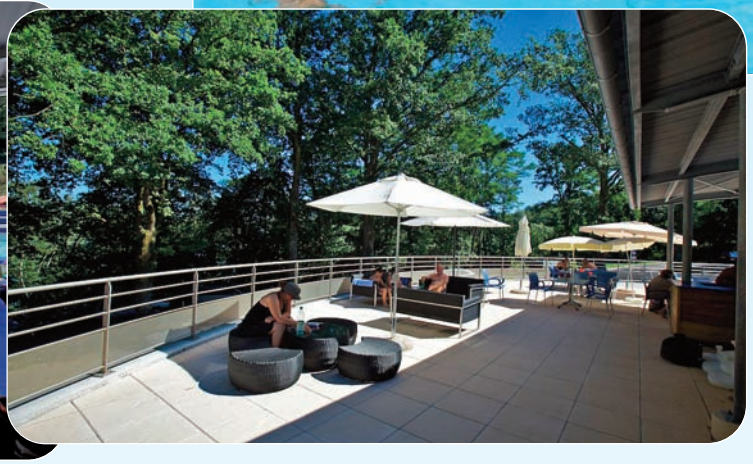

TARIFS CENTRE AQUA-RÉCRÉATIF

ADULTE : **3,00 €**
ENFANT : **2,50 €**
ABONNEMENT
10 TICKETS ADULTES : **2,50 €**
ABONNEMENT
10 TICKETS ENFANTS : **2,00 €**
GRATUIT
pour les enfants de moins de 3 ans

Les Aubazines - 19110 BORT-LES-ORGUES
Tél. 05.55.46.12.18

ENFANCE - JEUNESSE

Durant les vacances scolaires de février et Pâques le centre de loisirs a accueilli en moyenne 30 enfants chaque jour.

Un programme riche en activités créatives et ludiques a été proposé aux enfants âgés de 3 à 12 ans.

Les enfants ont pu bénéficier de sorties à la piscine couverte, au cinéma le 7ème Art, à la neige, aux structures gonflables, effectuer des visites de sites et s'initier au tir à l'arc, au badminton et au jardinage.

Plantation

Carnaval

Meccano

Tir à l'arc

Concert de guitare

Chèvrerie

Piscine

Badminton

Sortie à la neige

Plantation

L'ÉTÉ AU CENTRE DE LOISIRS

Le programme d'été sera communiqué dès le mois de Juin. Nous invitons les familles à inscrire les enfants le plus tôt possible.

Il est également demandé aux familles de bien vouloir respecter les pré-inscriptions et de signaler toute absence de l'enfant au moins 2 jours avant.

Il est rappelé que le Centre de Loisirs de Bort a une capacité d'accueil de 40 enfants maximum, en cas de dépassement et de non pré-inscription l'enfant ne pourra pas être accueilli.

Dans un souci de bonne organisation de l'accueil des enfants, nous remercions d'avance les familles de leur compréhension.

Le centre de loisirs sera ouvert du vendredi 6 Juillet au vendredi 27 Juillet et du lundi 13 Août au lundi 3 septembre.

***POUR TOUS RENSEIGNEMENTS VOUS POUVEZ CONTACTER LA DIRECTRICE DU CENTRE DE LOISIRS AU* 05.55.96.01.20**

LA DÉMARCHE COLLECTIVE TERRITORIALISÉE (DCT) POUR LES COMMERÇANTS ET ARTISANS BORTOIS du 18 SEPTEMBRE 2011 au 14 MARS 2014

La Démarche Collective Territorialisée C'EST QUOI ?

La Démarche Collective Territorialisée du Pays de Haute-Corrèze vise au maintien et au développement du tissu artisanal et commercial de proximité. Elle permet de soutenir financièrement les entreprises dans leurs différents projets (matériels, devantures, mises aux normes, animations, communications…)

La DCT a pour objectifs la satisfaction des besoins des populations par une offre de services diversifiée, le renforcement de l'attractivité des territoires et le développement de l'emploi dans les entreprises artisanales, commerciales et de services.

La Démarche Collective Territorialisée POUR QUI ?

Les entreprises commerciales, artisanales et de services de proximité ayant une clientèle locale composée essentiellement de particuliers :

- ☑ Immatriculées au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers,
- ☑ De moins de 50 salariés,
- ☑ Avec un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 800 000 €,
- ☑ Dont la surface de vente est inférieure à 300 m²,
- ☑ Qui disposent de leur siège social ou qui sont implantées sur le territoire de la DCT du Pays de Haute-Corrèze et se situant à l'intérieur du périmètre de centralité défini pour la ville d'Ussel.

La Démarche Collective Territorialisée POUR QUOI ?

Les aides individuelles ont pour objectif de soutenir les entreprises dans leur projet d'investissement que ce soit pour :

- ➢ L'aménagement des locaux professionnels intérieur et extérieur (aménagement de façades),
- ➢ L'acquisition de matériel de production,
- ➢ Les investissements immatériels (études, conseils, sites internet…),
- ➢ La création de PMS.

Le taux d'intervention s'élève à 20 % pour des investissements compris entre 3 000 € HT et 50 000 € HT.

La Démarche Collective Territorialisée COMMENT ?

- ☑ **Prendre contact** avec l'animatrice,
- ☑ **Remplir** un dossier de demande d'aide,
- ☑ **Attendre** l'accusé de réception de la demande pour commencer les investissements,
- ☑ **Transmettre** dans les deux mois les pièces complémentaires au dossier,
- ☑ Le dossier complet est **soumis pour avis** au comité technique,
- ☑ La **décision** d'attribution ou de rejet de la subvention est notifiée à l'entreprise.

AIDE AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

Vous souhaitez plus d'informations, un conseil, un accompagnement pour monter votre dossier, un permanent de la Chambre du Commerce est à votre disposition.

Avant tout investissement et pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Madame Lucile BENESTEAU
Immeuble Consulaire de l'Odine
Avenue de la Résistance
19200 USSEL
Tél. : **05 55 46 78 31**
E.mail : **dctpaysdehautecorreze@orange.fr**
www.pays-haute-correze.fr

LE DISPOSITIF D'AIDES MUNICIPALES AUX COMMERCES EST MAINTENU ET S'AJOUTE À LA DÉMARCHE COLLECTIVE TERRITORIALISÉE (DCT)

Le dispositif d'aides aux commerces adopté par le Conseil Municipal en Novembre 2007, a pour vocation de soutenir le commerce de proximité et l'artisanat sur la Ville de BORT. L'objectif de cette opération est de favoriser la reprise et la création d'activités commerciales dans notre cité. La Commune de BORT peut attribuer une aide financière pour les investissements relatifs aux travaux de rénovation, réhabilitation et modernisation à l'extérieur des locaux commerciaux.

Pour tous renseignements, les commerçants et artisans sont invités à prendre contact avec M. Éric CHEMINADE, Maire Adjoint chargé du suivi de ce dispositif d'aide aux commerces.

DES RÉUNIONS PUBLIQUES POUR LE TRI SÉLECTIF

Les 12, 13, 19, 20 Mars dernier, la Commission Municipale « Environnement » a invité les riverains, les commerçants, les entreprises, les chefs d'établissement publics et associations, à des réunions publiques salle Jean Moulin. Ces réunions étaient animées par le Maire, les élus municipaux, le Président de la Communauté de Communes et des représentants de Plastic Omnium de l'unité de Bort.

CES RÉUNIONS D'INFORMATION AVAIENT POUR OBJET DE PRÉSENTER ET D'ÉCHANGER SUR :

- la nouvelle organisation du ramassage des ordures ménagères sur Bort,
- les problématiques des quantités de déchets ménagers produits,
- les modalités de traitement des déchets ménagers au Centre d'incinération,
- la valorisation des déchets,
- le fonctionnement et l'organisation du tri sélectif,
- l'utilisation des Points d'Apports Volontaires,
- le compostage des déchets verts,
- le fonctionnement de la déchetterie destinée aux particuliers,
- la future déchetterie réservée aux professionnels,
- les problématiques du traitement des DIB (Déchets Industriels Banals),
- les conséquences de la fermeture définitive de la décharge des Bécassines,
- les coûts de ramassage et traitement des déchets multipliés par 4 en 20 ans...

Chaque participant n'a pas manqué de souligner la nécessité de modifier nos comportements pour préserver l'avenir de la planète.

La Mairie de Bort s'est engagée à éditer une plaquette d'information pour tous les usagers et à équiper les établissements publics de « poubelles tri » fabriquées à Bort par l'entreprise Plastic Omnium.

Le Conseil Municipal remercie M. SCHMIDH, responsable de Plastic Omnium et toutes les personnes qui ont participé aux réunions publiques.

LE TRI SÉLECTIF : UN GESTE SIMPLE, UN GESTE CITOYEN

NAISSANCES

27 Janvier 2012	Solal PEYRONNET
05 Février 2012	Élena Éve Dominique BESSE MATTIO
09 Avril 2012	Louane PRADEL
17 Avril 2012	Élisa Nathalie Philippine METENIER
17 Avril 2012	Théo Sophian Roland CARPENTIER

Le Conseil Municipal présente toutes ses félicitations aux parents.

NÉCROLOGIE

01 Janvier 2012	Mme JUILLARD veuve NOËL Jeanne Léonie
05 Janvier 2012	Mme JOB veuve HORNIA VIGON Andrée Yvonne
06 Janvier 2012	Mme DELEVOYER veuve PASCAL Josiane Albertine Fernande
09 Janvier 2012	M. GATIGNOL Jean-Jacques
10 Janvier 2012	Mme LARDIES veuve GELLY Marie Louise Marcelle
26 Janvier 2012	Mme MABRU veuve PORTE Madeleine Juliette
29 Janvier 2012	Mme LOMBARTEIX veuve MANARANCHE Marie Raymonde Gérarde
03 Février 2012	M. LAKHDAR Gana
17 Février 2012	Mme AURANGE veuve PAREDON Denise Suzanne
28 Février 2012	M. CHIRIER Alfred
03 Mars 2012	Mme LAMICHE René
06 Mars 2012	Mme CLARISSOU Louise
18 Mars 2012	M. SENEZERGUES Antonin
19 Mars 2012	M. FOUCAUD Georges
17 Mars 2012	Mme ULMET Jacqueline Eugénie Antoinette
11 Avril 2012	M. BROCHET André Henri
11 Avril 2012	M. JOUVE Marcel
14 Avril 2012	Mme TISSANDIER veuve CHAMBON Marguerite Louise
14 Avril 2012	M. BOUDIAS Jean Robert Alfred
17 Avril 2012	Mme ROUILLAT Germaine Louisette Marcelline
1er Mai 2012	M. DATIN Gérard Michel
03 Mai 2012	Mme DEMICHEL veuve BREDÈCHE Juliette Adèle Noémie
03 Mai 2012	M. LEBLANC Jacques
05 Mai 2012	M. BESSE Roger
17 Mai 2012	M. GAY Alphonse Jacques
22 Mai 2012	Mme BRASSIER veuve TARTRY Yvette
01 Juin 2012	M. MARTIN Henri Georges
02 Juin 2012	Mme DEMAILLE veuve VEYSSADE Lucienne Simonne

Le Conseil Municipal présente ses plus sincères condoléances aux familles et aux proches

AGENDA DES MANIFESTATIONS

JUIN 2012

Samedi 23 : **GALA DE KARATÉ** à la Salle Polyvalente Jean Moulin à 19h

Samedi 23 : **FÊTE DE LA MUSIQUE** *organisée par le Comité des Fêtes et la Municipalité*
LES PETITS GOUNAUDS Square Marceau à 10h
LA BANDA DE NEUVIC Place Marmontel et centre ville de 17h à 19h
GROUPE POP ROCK SEVENTH SKY Place Marmontel, en soirée

Dimanche 24 : **CONCOURS DE PÉTANQUE** en doublette au Stade, *organisé par la Pétanque des Orgues*

JUILLET 2012

Dimanche 1er : **TRAIL AQUA TERRA,** départ à 9h sur la crête du Barrage

Dimanche 8 : **VIDE GRENIER,** *organisé par l'ASB* toute la journée au Grand Hall et sur le Parking

Samedi 14 : **GROUPE DE MUSIQUE « MÉLY MÉLO »** au Marché de 10h00 à 12h00
CÉRÉMONIE AU MONUMENT AUX MORTS, départ du défilé Place Marmontel à 12h15
GROUPE FOLKLORIQUE LES GOUNAUDS Place Marmontel à 21h *(comité des fêtes)*
RETRAITE AUX FLAMBEAUX Place Marmontel départ pour le Stade à 22h30
FEU D'ARTIFICE au Stade Municipal à 23h
BAL gratuit au Grand Hall animé par DJ NIGHT FEVER *(disco mobile)*

Mardi 17 : **COOL DRIVER,** animations gratuites pour enfants et adolescents, Place Marmontel de 15h à 23h

Du Mardi 17 au Vendredi 20 : STAGES DE TENNIS

Vendredi 20 : **CONCERT** Saxo, Flûte et Orgue à l'Église de Bort
NOCTURNE COMMERCIALE dans les rues commerçantes à partir de 19h

Samedi 21 **GROUPE FOLKLORIQUE « TRADITION DU PORTUGAL »** au Marché de 10h00 à 12h00
REPAS DANSANT à la Salle Polyvalente, *organisé par l'Association « Les Amis de la Plantade »*

Samedi 21 et Dimanche 22 : SALON DES NÉGOCIANTS Voyageurs à la Salle Polyvalente Jean Moulin

Dimanche 22 : **CONCOURS DE LYONNAISE,** Grand Prix de la Ville de Bort au Stade *(la Boule des Orgues)*

Du Lundi 23 au Jeudi 26 : STAGES DE TENNIS

Samedi 28 : **GROUPE FOLKLORIQUE LES GOUNAUDS** au Marché de 10h à 12h

Du Samedi 28 au Lundi 30 : STAGES DE TENNIS

Dimanche 29 : **MONTÉE DES ORGUES,** *organisée par Bort Athlé, l'Élan Ussellois et la Municipalité de Bort*

AOÛT 2012

Jeudi 2 : **FOIRE ARTISANALE,** Place Marmontel de 10h à 19h, *Municipalité de Bort*

Du Jeudi 2 au Dimanche 12 : STAGES DE TENNIS

Samedi 4 : **GROUPE FOLKLORIQUE LES GOUNAUDS,** au Marché de 10h à 12h

Dimanche 5 : **VIDE GRENIER,** au Grand Hall et sur le Parking, *organisé par les Sapeurs Pompiers de Bort*

Vendredi 10 : **NOCTURNE COMMERCIALE** dans les rues commerçantes à partir de 19h

Samedi 11 : **GROUPE DE MUSIQUE « MELY MELO »** au Marché de 10h à 12h
CONCOURS DE PÉTANQUE à la Plantade, Grand Prix de la Ville de Bort *(le Cochonnet Bortois)*
FÊTE DE BORT :
Animations gratuites pour enfants Place Marmontel avec **COOL DRIVER**, structures gonflables, clown, sculpteur de ballons, peintures sur visage et spectacle de magie en fin de journée, de 15h à 20h
GROUPE FOLKLORIQUE LES GOUNAUDS Place Marmontel à 20h30
RETRAITE AUX FLAMBEAUX départ vers le Stade à 22h00
FEU D'ARTIFICE au Stade Municipal à 22h30
SOIRÉE DANSANTE animée par la Disco Mobile Serge VIGNES à 22h45

Dimanche 12 : **STRUCTURES GONFLABLES** activités gratuites pour les enfants

Samedi 18 : **DUO Baptiste LHERBEIL et Pierre JUILLARD,** vielles électro-acoustiques au Marché de 10h à 12h

Samedi 25 : **Alain ROBERT** au Marché de 10h à 12h

SEPTEMBRE 2012

Samedi 8 : **CONCOURS DE PÉTANQUE** de la Sainte Croix au stade, *organisé par la Pétanque des Orgues*

Samedi 15 : **FÊTE DE QUARTIER** à la Plantade, *organisée par l'Association « Les Amis de la Plantade »*

Bulletin d'Informations Municipales : Hôtel de Ville - Place du 19 octobre - 19110 BORT-LES-ORGUES - www.bort-les-orgues.com
Directeur de la Publication : Mme DELCOUDERC-JUILLARD
Tirage 1 850 exemplaires - Maugein Imprimeurs Ussel - RCS B 825 680 119